Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-7-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 décembre 2019

PUBLIE LE : 24 DEC. 2019

Délibération n°161219-7 : Marché de construction du bassin Corbière

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-7-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**7**
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	**1**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***11***
Délégués comptant pour le vote	:	***11***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-7-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

SIA/ CS – 161219-7

OBJET : MARCHE DE CONSTRUCTION DU BASSIN CORBIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Premier Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que la consultation a été lancée sous la forme d'une procédure d'appel d'offre ouvert en vertu des articles L2124-2 et R2124-2 ;

CONSIDERANT que six candidatures ont été reçues ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de la société GAGNERAUD CONSTRUCTION pour un montant de 6 850 095,54 € HT, soit 8 220 114,65 € TTC ;

CONSIDERANT l'avis d'attribution de la CAO réunie le 4 décembre 2019 en faveur de la société GAGNERAUD CONSTRUCTION pour son offre ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché de construction du bassin Corbière, sur la commune du Pecq, d'un montant total de 6 850 095,54 € HT, soit 8 220 114,65 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24 DEC. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 24 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal